



## PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 JANVIER À 20H30

### Salle du Conseil

Présents : **Nicolas MASSOL, Maire** - Nicolas. BADET - Julie BESSAC - Nathalie BLANC - Mathieu BOISSONNADE - Emmanuel BREVET - Marie-Jo CALMELS - Pierre CAMBOULIVES - Jean-François CASTANIE - Fabrice CLEMENT Fabien ENJALBERT - Sylvie LAJUGIE - Laurie MAUREL - Régis NESPOULOUS - Jean-Claude VIRENQUE

Secrétaire de séance : Sylvie LAJUGIE

Le quorum étant atteint (Conseil au complet), la séance peut se tenir.

---

### ORDRE DU JOUR :

PRESENTATION ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

REQUALIFICATION DE LA SALLE DES FETES : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

VOTE DE CREDITS ANTICIPES EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 38700

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT SAUVEUR POUR LES TRAVAUX SUR LA TOITURE DE L'EGLISE

QUESTIONS DIVERSES :

---

### PRESENTATION ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation à l'unanimité

### PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

Une décision prise par le Maire le 21 décembre 2022 est portée à la connaissance du conseil.

La déclaration d'intention d'aliéner DIA01207322G0008 déposée par Maître Nelly ROUMEC-VERGNES, notaire 1 rue Frédéric Mistral 12740 SEBAZAC-CONCOURES, a été reçue en mairie le 16 décembre 2022. Elle porte sur Les parcelles B16 et B939.

Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain pour cette déclaration d'aliéner.

---

### REQUALIFICATION DE LA SALLE DES FÊTES : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

M. le Maire rappelle que :

- D'une part, lors de la séance du 28 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet sommaire de requalification de la salle des fêtes. Il avait également choisi d'opter pour un mode de chauffage assuré par des émetteurs électriques (panneaux rayonnants et aérothermes). Le problème du pourrissement des poteaux bois supportant la structure avait été évoqué une nouvelle fois. Une solution technique a été trouvée par la maîtrise d'œuvre. Il s'agit de déposer la toiture et la charpente actuelle, réaliser un chaînage béton périphérique et couler des poteaux en béton.



- D'autre part, lors de la séance du 20 décembre 2022, le bureau d'études CETEC et l'architecte M. POUX ont présenté aux élus l'avant-projet définitif en détaillant les postes de travaux. L'ensemble des élus a été informé à ce moment-là que le mode de chauffage validé lors de l'APS va nécessiter d'augmenter la puissance électrique qui est actuellement de 36kVA et donc sortir des tarifs réglementés et que finalement le bureau d'études préconisait une charpente en fermes plutôt qu'en fermettes comme présenté à l'APS. Compte-tenu de ces nouveaux éléments d'information, la décision de validation de l'avant-projet définitif a été reportée.

Depuis, le bureau d'études a réalisé une nouvelle note énergétique qui a été adressée à l'ensemble des élus. Le 05 janvier dernier une réunion, ouverte à tous les élus, a eu lieu en mairie avec le bureau d'études et l'architecte. Les différents points évoqués précédemment ont été rediscutés.

Compte-tenu des conclusions de l'étude thermique, de l'avis et des préconisations du bureau de contrôle concernant la charpente et la VMC, la maîtrise d'œuvre présente un nouvel avant-projet définitif.

Celui-ci prévoit :

- une possibilité de chauffage de type pompe à chaleur air/air
- une charpente en fermettes pour la partie salle des fêtes. Aucun réseau de chauffage et VMC ne passera dans le toit de cette salle, les entrées et sorties seront en façade et donc visibles ; ce qui est une condition sine qua non pour pouvoir installer une charpente en fermettes et être en accord avec les directives incendie.

Le coût H.T. estimatif du projet est le suivant :

DESIGNATION TRAVAUX	Chauffage Electrique classique	Chauffage pompe à chaleur air/air
Lot 1 – dépose couverture/désamiantage :	25 000.00 €	25 000.00 €
Lot 2 – gros œuvre :	71 000.00 €	71 000.00 €
Lot 3 – charpente :	34 500.00 €	34 500.00 €
Lot 4 – couverture – bardage :	62 800.00 €	62 800.00 €
Lot 5 – étanchéité :	3 000.00 €	3 000.00 €
Lot 6 – menuiseries extérieures :	50 000.00 €	50 000.00 €
Lot 7 – enduits extérieurs :	2 200.00 €	2 200.00 €
Lot 8 – menuiseries intérieures :	7 600.00 €	7 600.00 €
Lot 9 – cloison/doublage/plafond/isolation	58 000.00 €	58 000.00 €
Lot 10 – traitement sols/carrelage/faïence	28 000.00 €	28 000.00 €
Lot 11 – peinture	12 500.00 €	12 500.00 €
Lot 12 - plomberie/sanitaires/ventilation + chauffage PAC air/air (colonne 2)	44 100.00 €	82 700.00 €
Lot 13 – électricité	56 450.00 €	45 100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>455 150.00 €</b>	<b>482 400.00 €</b>
<b>OPTIONS</b>		
Option 1 : dalle BA pour réhausse terrasse existante finition balayé	7 500.00 €	7 500.00 €
Option 2 : démolition mur existant côté route et aménagement paysager	2 500.00 €	2 500.00 €
Option 3 : ravalement de façades existantes (non compris mur cantine côté route)	8 200.00 €	8 200.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>473 350.00 €</b>	<b>500 600.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avant-projet définitif présenté en retenant comme mode de chauffage une pompe à chaleur air/air. Le choix d'une charpente en fermettes est aussi confirmé.
- D'inclure les options dans la consultation. Le coût estimatif du projet, options comprises, est donc de 500 600.00 € H.T.
- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces nécessaires à la poursuite du projet notamment pour le dépôt du permis de construire et la consultation des entreprises
- De charger M. le Maire de procéder aux demandes de subventions auprès des potentiels financeurs.



---

## VOTE DE CREDITS ANTICIPES EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 38700

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de réparation sur la toiture de l'Eglise de Saint-Sauveur, ces derniers ne pouvant pas attendre le vote du budget.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'inscription de cette dépense en section d'investissement comme suit :

Budget principal de la commune 38700 - Proposition d'engagement : 3070.00 €

- Opération 195 « Eglise St Sauveur »
- Article 2131 « bâtiments publics »
- Objet : réparation toiture église de Saint-Sauveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition de M. le Maire
- D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires pour engager, liquider et mandater la dépense mentionnée ci-dessus. Cette opération et ce montant seront reportés au budget primitif 2023

---

## CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-SAUVEUR POUR TRAVAUX DE REPARATION DE TOITURE DE L'EGLISE DE SAINT-SAUVEUR

Pour faire suite à la délibération précédente ayant pour objet le vote de crédits en investissement pour permettre la réalisation de travaux sur la toiture de l'église de Saint-Sauveur, M. le Maire réprecise que l'engagement de ces travaux est pris en accord avec l'association « les amis de Saint-Sauveur ». Cette dernière suivra les travaux et participera financièrement à hauteur de 100% des frais H.T. sous forme de subvention à la commune.

M. le Maire présente au Conseil municipal la convention qui formalisera les termes de cet engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec les Amis de Saint-Sauveur telle qu'annexée à la présente délibération et autorise M. le Maire à la signer.

---

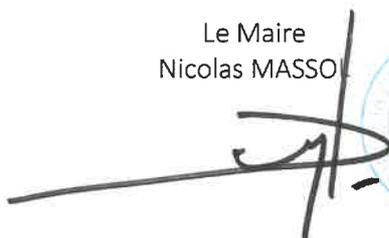
## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire transmet aux élus les vœux de Stéphanie CASTAN, agent en congé de formation professionnelle.
- L'ADMR fait savoir qu'elle cherche à recruter urgemment du personnel
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le 19 janvier 2023 l'entreprise Orange sera présente devant la mairie avec un camion pour informer la population de l'arrivée de la fibre optique sur la commune et renseigner les personnes qui auraient des questions particulières
- Il est fait un point sur la demande d'aide financière pour l'organisation du voyage scolaire éducatif de l'école. A ce sujet Mme BESSAC, présidente de l'APE a donné quelques précisions sur le soutien apporté par l'association.
- Mme LAJUGIE sollicite les élus pour fixation d'une nouvelle réunion concernant le projet d'adressage. La date du 14 janvier, 10h30 est retenue.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux de la commune se déroulera le vendredi 27 janvier à 20h30 au snack-bar « chez Fafa », la salle des fêtes n'étant pas utilisable. C'est aussi pour cette raison que toute la population ne peut pas être conviée mais seulement les représentants des associations et des forces vives de la commune.

La séance est levée à 22h00

Fait à Comps Lagrand'Ville le 21 février 2023

Le Maire  
Nicolas MASSO



La Secrétaire de Séance  
Sylvie LASSERRE LAJUGIE



